



SAISON 2021 - 2022

Je soussigné(e) demande mon adhésion à

VERT'ESCAPADES du FOYER RURAL du VAL de SELLE

	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de téléphone portable
Mme				
M.				
Adresse postale complète				
Adresse mail Mme				
Adresse mail M.				

Individuelle responsabilité civile	33,00 €	Familiale responsabilité civile	50,00 €
------------------------------------	---------	---------------------------------	---------

Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle licence.

Extrait du règlement médical du ministère des sports (article A 231-1) annexe II-22 : « toute demande ou renouvellement de licence sportive est subordonné à la production **d'un certificat médical** attestant de la non **contre-indication absolue** ou relative à la pratique de la randonnée pédestre. » autant de certificats que de personnes inscrites pour les licences familiales)

J'ai répondu « non » à toutes les questions de l'auto questionnaire de santé QS-Sport. A défaut, merci de produire un certificat médical récent

Je m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai, et à respecter les directives gouvernementales en vigueur en matière de pandémie

LES ALERTES METEO et VERT'ESCAPADES :

En cas d'alerte météo (rouge ou orange) VERT'ESCAPADES annule systématiquement les sorties dont il est l'organisateur ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou seulement une partie de celle-ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de la réalisation de la manifestation. **Aucun animateur ou responsable de l'association ne sera sur place.**

En remplissant ce formulaire d'adhésion, **j'accepte** que le FRVS mémorise et utilise les données personnelles qu'il contient dans le but d'assurer la gestion administrative de cette adhésion et de me garantir les droits qui en découlent (assurance participation aux activités, droit de vote à votre assemblée générale, ..). Le FRVS s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager mes données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes conformément au Règlement Général de Protection des données de 2018 sur la protection des données personnelles (RGPD) et à notre politique de protection des données.

Fait à

Le

Signature

Mention manuscrite « lu et approuvé » Bulletin à retourner avec le certificat médical ou l'attestation du questionnaire de santé et le règlement à l'ordre du « FOYER RURAL du VAL de SELLE » à l'adresse suivante : M. Patrick FLAMANT 15 rue de l'Eperon 80 160 NAMPTY.

(ne pas renvoyer l'auto questionnaire de santé, le certificat médical suffit).

L'ASSOCIATION :

L'association créée au 31 mars 2018 est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 .Elle s'est donnée pour but :

- la pratique en toutes saisons de la randonnée pédestre
- l'enseignement relatif à cette discipline
- la sauvegarde et la protection de l'espace naturel.

LES ACTIVITES :

VERT'ESCAPADES propose tout au long de l'année des sorties régulières en général 2 dimanches et 2 lundis par mois.

Ces sorties ont lieu sur la matinée , le rendez vous est fixé à 9 h avec un départ à 9 h précises.

Les « petites randonnées » ou randos douces ont une distance d'environ 7 à 9 kms .

Les « grandes randonnées » ont une distance d'environ 10 à 15 kms .

Les circuits pédestres se situent dans la Vallée de la Selle ou le Grand Amiénois .

VERT'ESCAPADES propose plusieurs fois dans l'année des randonnées de la journée, de 20 à 25 kms environ. Ce jour là, le repas est tiré du sac à dos ou du coffre de voiture.

Une rando-resto est organisé chaque année, pour permettre aux adhérents de se retrouver dans une ambiance festive, ainsi qu'une randonnée Patrimoine . Un repas, regroupant tous les adhérents du Foyer Rural du Val de Selle, est organisé en fin de saison sous la forme "d'auberge espagnole"

Le programme des sorties

Le programme des sorties est établi trimestriellement par les animateurs de l'association.

Il est remis aux adhérents lors d'une sortie ou bien adressé par mail ou courrier.

Il précise :

- le jour et le lieu

la distance

l'heure et le lieu de rendez-vous

le nom de l'animateur

Mesures sanitaires : les randonnées se font dans le respect des directives gouvernementales relatives à la pandémie.

En cas d'alerte météo (rouge ou orange) VERT'ESCAPADES annule systématiquement les sorties dont il est l'organisateur ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou seulement une partie de celle-ci) Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de la réalisation de la manifestation. Aucun animateur ou responsable de l'association ne sera sur place.